



Fédération Départementale des Chasseurs

de l'Ardèche

DERNIERE MINUTE CHASSEURS ATTENTION AUX OUVERTURES !!

Département de l'Ardèche

Information du 8 août 2012

Arrêté Ministériel du 24 mars 2006 modifié

Espèces	Ouverture	Conditions spécifiques
Tourterelle des bois	Le Samedi 25 août 2012	La chasse de la tourterelle des bois ne peut être pratiquée qu'à poste fixe matérialisé de main d'homme et qu'à plus de 300 mètres de tout bâtiment
Caille des blés	Le Samedi 25 août 2012	Néant
Bécasse des bois, Grives, Merle noir, Pigeons, Tourterelle turque, Alouettes, Et autres gibiers migrateurs terrestres, Vanneau huppé.	Ouverture générale	Prendre en compte le PMA national instauré en 2011

Espèces	Ouverture	Conditions spécifiques
Oies Limicoles Canards : Colvert – Pilet – Siffleur – Souchet – Sarcelle d'été – Sarcelle d'hiver – Fuligule milouinan – Garot à œil d'or – Harelda de miquelon Macreuse noire – Macreuse brune – Eider à duvet	Mardi 21 août 2012 à 6 heures	Art. L. 424-6. Dans le temps où, avant l'ouverture générale et après la clôture générale, la chasse est ouverte, les espèces de gibier d'eau ne peuvent être chassées que : 1o En zone de chasse maritime ; 2o Dans les marais non asséchés ; 3o Sur les fleuves, rivières, canaux, réservoirs, lacs, étangs et nappes d'eau ; la recherche et le tir de ces gibiers ne sont autorisés qu'à distance maximale de trente mètres de la nappe d'eau.

Col de l'Escrinet

07200 Saint Etienne de Boulogne

☎ : 04.75.87.88.20

☎ : 04.75.87.88.30

Espèces	Ouverture	Conditions spécifiques
Poule d'eau Foulque macroule Fuligule milouin Fuligule morillon Râle d'eau Chipeau Nette rousse	Samedi 15 septembre 2012 à 07 H	NEANT

Moratoire (chasse interdite) pour les espèces suivantes : Courlis cendré, Barge à queue noire.

ATTENTION

**CONSULTER LES REGLEMENTS INTERIEURS DES ACCA et des G.I.C
 QUI SONT TOUJOURS EN VIGUEUR**

Col de l'Escrinet

07200 Saint Etienne de Boulogne

☎ : 04.75.87.88.20 📠 : 04.75.87.88.30